

# BUREAU COMMUNAUTAIRE

LUNDI 19 SEPTEMBRE 2016

18 H 30

LE CHEYLARD



# SOMMAIRE

1. Développement durable et aménagement de l'espace
    - A. Fonds de concours éclairage public : attribution des subventions
  2. Eau / Assainissement
    - A. Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre sur les travaux d'extension de réseaux sur la Commune de Dornas
  3. Economie
    - A. Réhabilitation de l'usine Murat et création de l'Atelier du Bijou : Lot n°2 - Avenant n°1
  4. Finances
    - A. Projet de réhabilitation de l'usine Murat et création de l'Atelier du Bijou : emprunt auprès de la caisse des dépôts et consignations
    - B. Projet d'aménagement de la Dolce Via de St Martin de Valamas à St Agrève : emprunt auprès de la caisse des dépôts et consignations
- 

**Date de la convocation : 13 septembre 2016**

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11**

Étaient présents : M. le Dr Jacques CHABAL, M. Maurice WEISS, M. Raymond FAYARD, M. Thierry GIROT, Mme Monique PINET, M. Michel VILLEMAGNE, M. Jean-Marie FOUTRY, Mme Catherine FAURE, M. René JULIEN, M. Frédéric PICARD.

Absent excusé représenté : M. Roger PERRIN pouvoir à M. le Dr Jacques CHABAL.

**Le quorum est atteint**

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Marie FOUTRY

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Jeanne LEMARCHAND, Directrice des Ressources Humaines
- Fabien RAVIER, Directeur du pôle Services à la population
- Morgane MAITRIAS, Chargée de mission Economie
- Anne-Lucie COSTE, Assistante de direction

M. le Président propose de débiter les sujets à l'ordre du jour.

## **1. Développement durable et aménagement de l'espace**

M. le Président laisse la parole à M. Frédéric Picard, Vice-président en charge du Développement durable et de l'aménagement de l'espace.

### **A. Fonds de concours éclairage public : attribution des subventions**

M. Picard rappelle les engagements de la Communauté de communes Val'Eyrieux en matière de transition énergétique et dans le programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », prévoyant notamment dans son plan d'actions un fonds de concours « modernisation de l'éclairage public communal », dont les modalités d'attribution ont été validées le 4 juillet dernier par délibération du Conseil communautaire.

Frédéric Picard propose au Bureau d'approuver le dossier déposé par la commune de Chanéac, présenté dans le tableau joint en Annexe 1 du présent compte-rendu, et d'autoriser M. le Président à signer la convention avec la commune.

Il souhaite mettre en avant la réactivité des communes concernant ce fonds de concours, ce dossier étant le 6<sup>ème</sup> instruit depuis le lancement.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'attribution du fonds de concours tel qu'indiqué dans le tableau joint en annexe ; charge M. le Président de toutes les démarches nécessaires à son exécution.**

## **2. Eau / Assainissement**

M. le Président laisse la parole à M. Raymond Fayard, Vice-président en charge de ces compétences.

### **A. Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre sur les travaux d'extension de réseaux sur la Commune de Dornas**

M. Fayard rappelle le marché passé avec le bureau d'études BEAUR concernant une mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'assainissement sur trois communes :

- Opération n°1 : DORNAS - Travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif aux quartiers de Noirois et Le Moulin
- Opération n°2 : ACCONS - Travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif au quartier de Villebrion
- Opération n°3 : ST BARTHELEMY LE MEIL - Travaux de mise en conformité de l'assainissement collectif du Village

Ce marché doit faire l'objet d'un avenant concernant l'opération n°1 sur Dornas.

Les études d'avant-projet et de projet ont conclu à la nécessité :

- d'envisager un linéaire de réseau à créer supérieur à celui prévu : 1 652 ml au lieu de 1 200 ml
- de profiter des travaux d'assainissement pour prévoir la création d'une liaison en adduction eau potable entre le réseau principal de la Dorne et le hameau de Noirois.

Le montant de la rémunération du maître d'œuvre évolue donc au vu de ces modifications.

Il convient donc de valider l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre, qui a un coût de 6 100 € ht, portant le montant du marché de maîtrise d'œuvre de l'opération n°1 à 25 500 € ht.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 pour le marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'assainissement sur les communes de Dornas, Accons et St Barthélemy le Meil ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n°1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.**

### **3. Economie**

Monsieur le Président laisse la parole à M. René Julien, Vice-président en charge de l'Economie.

#### **A. Réhabilitation de l'usine Murat et création de l'Atelier du Bijou : Lot n° 2 - Avenant n° 1**

M. Julien rappelle le marché de travaux concernant la réhabilitation de l'Usine Murat et la création de l'Atelier du bijou, à St Martin de Valamas.

Le lot n° 2, Démolition - Gros œuvre - VRD, attribué à l'entreprise LEXTRAIT ET FILS, doit faire l'objet d'un avenant pour des plus-values concernant des travaux de démolition complémentaires dans la cour arrière du bâtiment.

Ces travaux correspondent à une plus-value de 13 500 € ht.

Par le présent avenant, le montant initial du marché est porté à la somme de : 228 922,50 € ht.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 pour le lot n° 2 du marché de travaux de réhabilitation de l'Usine Murat et la création de l'Atelier du bijou, attribué à l'entreprise LEXTRAIT ET FILS ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n° 1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.**

### **4. Finances**

M. le Président laisse la parole à M. Michel Villemagne, Vice-président aux Finances.

#### **A. Projet de réhabilitation de l'usine Murat et création de l'Atelier du Bijou : emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations**

M. Villemagne indique qu'il est proposé, pour le projet de réhabilitation de l'usine Murat et la création de l'Atelier du Bijou, de réaliser, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un contrat de prêt Secteur Public Local pour un montant total de 400 000 € dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Ligne du Prêt : PSPL
- Montant : 400 000 euros
- Durée d'amortissement : 20 ans
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,00 %
- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
- Amortissement : Déduit
- Typologie Gissler : 1A
- Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt, soit 240 €

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer le Contrat de Prêt Secteur Public Local avec la Caisse des Dépôts et Consignations réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.**

**B. Projet d'aménagement de la Dolce Via de St Martin de Valamas à St Agrève :  
emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations**

M. Villemagne rappelle le projet d'aménagement de la Dolce Via depuis St Martin de Valamas jusqu'à St Agrève.

Pour le financement de cette opération, il propose également de réaliser, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un contrat de Prêt Secteur Public Local pour un montant total de 460 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Ligne du Prêt : PSPL
- Montant : 460 000 euros
- Durée d'amortissement : 20 ans
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,00 %
- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
- Amortissement : Prioritaire
- Typologie Gissler : 1A
- Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt, soit 276 €

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer le Contrat de Prêt Secteur Public Local avec la Caisse des Dépôts et Consignations réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.**

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance.

Fin de la séance à 19h00

Dr Jacques CHABAL  
Président de la Communauté de  
communes Val'Eyrieux  
Maire du Cheylard



Annexe 1

Fonds de concours « modernisation de l'éclairage public communal »

N°	COMMUNE	délib CM	Montant des travaux	aide SDE 07		Fond de concours intercommunal		Autofinancement communal		Atteinte des objectifs d'économies d'énergies
			€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	
6	Chanéac	09/09/2016	39 885,42 €	45,04%	17 966,00 €	20,00%	7 977,08 €	34,96%	13 942,34 €	40% d'économies d'énergie sur l'ensemble du parc d'éclairage public communal